

DM N° 2024 / 14

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DECISION DU MAIRE
RELATIVE AU CONTRAT AVEC LE BUREAU D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA
DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de ses compétences hydraulique et pluvial, la Commune doit réaliser un Schéma Directeur des Eaux Pluviales,

DECIDE

Article 1^{er} : un contrat a été conclu avec BE2T, 440 Rue James Watt, Tecnosud, 66 100 Perpignan :

- pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales

Article 2 : le montant du contrat a été arrêté à la somme de : 39 700 € HT soit 47 640 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner d'acte.

Un extrait sera publié sur le Site Internet de la Commune.

Expédition en est adressée à Madame la Sous-Préfète de Céret

Fait à PALAU-DEL-VIDRE, le 6 Mai 2024

Le Maire,

Bruno GALAN

